



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_013-DE



Bureau communautaire du 24 mars 2025

Objet : Demande de subvention - appel à projets de la CAF au titre de l'année 2025

Numéro de délibération : BC2025_013

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Boutonne Siège sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Hubert COUPEZ, Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUEY Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 24
Votants : 24
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - appel à projets titre de l'année 2025

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-1 ;

Vu le Code de la Sécurité sociale, notamment son article L. 511-1 modifié relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Considérant l'objectif de favoriser le développement, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'offre des services aux familles, à leurs enfants, et aux jeunes adultes ;

Considérant le soutien apporté par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de sa branche famille aux structures petite enfance et enfance jeunesse du territoire ;

Considérant qu'il est possible de bénéficier de subventions dans le cadre des projets éligibles de l'appel à projets 2025 de la Caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides au fonctionnement dans le cadre du fonds « publics et territoires » de la Caisse d'allocations familiales au titre de l'année 2025 sur les axes suivants :
 - l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun,
 - l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des accueils collectifs et individuels du jeune enfant,
 - l'engagement et participation des enfants et des jeunes,
 - le maintien et le développement des services aux familles dans des territoires spécifiques,
 - l'appui aux démarches innovantes,
 - le renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et la promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie.
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides à l'investissement de la Caisse d'allocations familiales au titre de l'année 2025 sur les secteurs de la petite enfance et les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides pour les sorties/séjours familles et séjours vacances enfants de la Caisse d'allocations familiales au titre de l'année 2025,
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides pour les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de la Caisse d'allocations familiales au titre de l'année 2025,
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les aides pour le dispositif Promeneurs du net de la Caisse d'allocations familiales au titre de l'année 2025,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_013-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,